



République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE THORAME BASSE

Séance du vendredi 23 septembre 2022

Date de la convocation: 15/09/2022

Membres en exercice : 8

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno BICHON

Présents : 7

Présents : Bruno BICHON, Monique JANIN, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Florine SENES, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL

Votants: 7

Représentés:

Pour: 7

Excusés: Micaël REBOUL

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Florence FOURNEAU

Objet: Demande de financement au titre de l'Espace Valléen - Sauvergarde et mise en valeur de la Tour de Piégut - DE_2022_056

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se positionner sur les travaux de la tour de Piégut suivant l'étude commandée par l'Association Culture et Patrimoine auprès de l'Architecte Xavier BOUTIN.

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de cette étude a donné lieu à une réunion publique le 2 juillet dernier afin de présenter ce projet aux habitants du village.

Les travaux envisagés sont de nature à :

- Stabiliser l'ensemble du vestige de la tour
- Aménager le monument pour la visite
- Refaire le sentier botanique y conduisant

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 292 205,01 € H.T décomposé comme suit :

La commune sollicite un financement au titre de l'Espace Valléen pour l'accompagnement de ce projet à hauteur de 80% décomposé comme suit:

Coût total du projet:	292 205,01 € HT
FEDER Massif Alpin:	175 323,01 € HT
(à hauteur de 60%)	
Région SUD-PACA:	58 441,00 € HT
(à hauteur de 20%)	
Fonds propres:	58 441,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme tel qu'il est présenté

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de l'acte : 2022-05-23 004-210402186-20220923-DE_2022_056-DE

ARRÊTÉ du Maire autorisant le financement comme suit :

Coût total du projet:	292 205,01 € HT
FEDER Massif Alpin: (à hauteur de 60%)	175 323,01 € HT
Région SUD-PACA: (à hauteur de 20%)	58 441,00 € HT
Fonds propres:	58 441,00 € HT

DEMANDE au FEDER Massif Alpin une participation financière à hauteur d'un montant de 175 323,01 euros et à la Région SUD-PACA une participation financière à hauteur de 58 441,00 euros.

S'ENGAGE à financer sur ses fonds propres le solde du montant des travaux.

CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération, et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré ce jour,



La secrétaire de séance

Florence FOURNEAU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.